

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. CHARRIER Alain à M. BAUDRY Claude
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
M. EGRON Jean-François à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11h50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction du tramway - Réseau 2016 - Marché de Maîtrise d'œuvre pour les extensions du réseau de tramway 2016 - Marché négocié avec publicité et mise en concurrence - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Étapes préalables au lancement de la consultation

Par délibération n°2009/0708 en date du 6 novembre 2009, le Conseil de Communauté a arrêté le dossier définitif du projet du développement du réseau de transports en commun : il comprend notamment la création d'une 4ème ligne de tramway desservant le quadrant nord ouest de l'agglomération et l'extension de la ligne C au sud jusqu'à Villenave d'Ornon. Ces deux extensions du réseau actuel constituent ce qui est appelé "réseau 2016".

Pour la réalisation de ce réseau, le Conseil de Communauté a autorisé, par délibération n°16424 du 22 octobre 2010 le lancement d'une consultation, par voie de marché négocié, en vue de la désignation du maître d'œuvre de l'opération, passé en application des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

La procédure de marché négocié a été lancée en date du 22 juillet 2011.

Forme et estimation du montant du marché

Ce marché comprendra une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

Le maître d'œuvre assistera la Communauté pour toute la durée de l'opération (estimée à 66 mois).

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 184 326 000 Euros h.t. (juillet 2011).

Les honoraires de maîtrise d'œuvre étaient estimés à 17 753 000 € h.t. (valeur juillet 2011).

Les dépenses en résultant sont à imputer au budget Annexe Transport, chapitre 20 - compte 20310002 - CRB KD00 - programme TW30.

Exposé du besoin

Le programme comprend :

1. La création de la ligne D de Bordeaux Quinconces à Eysines Cantinolle (environ 10 km) :
Le départ de l'infrastructure est fixé au niveau de la place des Quinconces à Bordeaux, puis le tracé emprunte le cours Tournon, la place Tourny, la rue Fondaudège, la rue Croix de Seguey à Bordeaux, l'avenue de la Libération et la route du Médoc au Bouscat. L'itinéraire franchit la rocade pour se retrouver sur l'avenue de Picot à Eysines et se poursuit jusqu'à l'avenue du Taillan à Eysines pour aboutir au lieu-dit de Cantinolle, proche des communes du Taillan-Médoc et de Saint-Médard-en-Jalles.

Le maître d'œuvre devra également étudier et mettre en place un terminus partiel à Sainte Germaine, ainsi que la construction de 2 parcs-relais de surface (Cantinolle, Jaurès).

Pour cela, le maître d'œuvre devra s'inscrire dans la continuité et la poursuite des études déjà réalisées, à savoir les études de projet de Quinconces aux boulevards et les études préliminaires sur le reste du tracé et tenir compte des recommandations formulées dans l'arrêté de déclaration d'utilité publique pris le 30 novembre 2011.

2. L'extension de la ligne C entre Bègles Terre Sud à Villenave d'Ornon (environ 1,4 km) :

L'extension de la ligne C aura pour but de relier le futur terminus de Terre Sud à la commune de Villenave d'Ornon en traversant la rocade. Le tracé de base relie Terre Sud au centre commercial Bordeaux Sud en empruntant la route de Toulouse, et ses abords, et le pont de la Maye.

Une variante de tracé identifiée relie Terre Sud à l'extérieur de la rocade en empruntant tout d'abord la route de Toulouse, et ses abords, jusqu'à la place Aristide Briand puis l'Avenue du Maréchal Leclerc et le chemin de Camparian. Un parc-relais au terminus à Villenave d'Ornon sera étudié en surface.

Si les capacités financières le permettent, et si des difficultés techniques ou foncières apparaissent, 2 tranches conditionnelles pourront être envisagées.

L'une porte sur la réalisation d'un ouvrage d'art neuf de franchissement de la rocade pour un montant de travaux estimé à : 7 308 000 € h.t. L'autre porte sur la réalisation d'un parc relais en super structure à la place du parc en surface pour un montant de travaux estimé à : 6 264 000 € h.t.

Le maître d'œuvre assistera également la Cub pour l'obtention de la déclaration d'utilité publique de cette extension.

3. Des prestations relatives à l'amélioration du réseau :

Le maître d'œuvre se verra confier notamment les prestations suivantes :

- études de modélisation du réseau ;
- suivi de la fabrication des rames nécessaires à l'exploitation du réseau ainsi étendu ;
- adaptation du futur centre de maintenance afin d'augmenter sa capacité de remisage et de mettre en œuvre des équipements de maintenance supplémentaires rendus indispensables par l'élargissement du réseau tramway et du nombre de rames.

De plus, au regard des prévisions d'augmentation de la fréquentation et dans le but d'améliorer le réseau existant pour offrir un meilleur service aux usagers, les prestations suivantes seront confiées :

- allongement des 12 rames courtes de type Citadis 302 et des quais de certaines stations de la ligne C (obérant fortement l'exploitation de cette ligne, qui sera ensuite en tronçon commun avec la future ligne D) ;
- adaptation du schéma électrique phases 1 et 2 pour absorber l'augmentation de fréquence du passage des rames ;
- études et reprise du plan de circulation des zones denses (carrefour Bir Hakeim, Pey-Berland, Quinconces...).

Le réseau de tramway projeté à l'horizon de la phase 3 (Réseau 2016) n'est pas la simple superposition géographique de 3, voire 4 lignes indépendantes de tramway, mais est au contraire, par le choix du mode d'exploitation multi-services avec terminus partiels, un réel réseau ramifié, avec un ensemble de missions de dessertes, utilisant de nombreux troncs communs de l'infrastructure actuelle.

Par exemple, l'extension de la ligne C au sud, et la création de la ligne D conduisent à la superposition de missions partant de terminus différents sur la partie sud de la ligne, pour aller respectivement vers le parc des expositions (ligne C « historique »), vers Cantinolle (ligne D) et vers Blanquefort (ligne du Tram-train du Médoc), et utilisant toutes au minimum le tronçon commun Gare Saint-Jean - Quinconces.

La modification d'un élément d'une mission (position du terminus, valeur du cadencement fixe ou adapté en fonction des heures de la journée) a un impact très important sur l'ensemble du réseau.

Pour garantir la cohérence, la fiabilité et l'exploitabilité du futur réseau, eu égard aux impacts sur la circulation automobile et sur les niveaux de fréquentation attendus, il paraît indispensable qu'un maître d'œuvre unique soit désigné pour finaliser cette troisième phase de tramway, tant bien sûr pour les études portant sur l'extension du système de transport (extension C au sud, nouvelle infra entre Quinconces et Cantinolle, augmentation des capacités du centre de maintenance), que pour les études transversales de modélisation, et tous les impacts en découlant comme par exemple la nécessaire augmentation de la capacité sur les troncs communs qui passera par un allongement des quais courts et des rames.

Des études avancées ont été réalisées sur la ligne D et vont servir de données d'entrées au futur maître d'œuvre permettant d'atteindre cet objectif. Concernant la ligne C, ces études seront confiées au titulaire dans le cadre du présent marché. L'objectif de mise en service peut être atteint du fait de la courte longueur de la ligne (1,4 km), permettant une durée des travaux inférieure à ceux de la ligne D (10 km).

Structure du marché et détail des prestations

Les missions suivantes telles que décrites dans la loi MOP font partie intégrante des prestations attendues :

- les études préliminaires, diagnostic et esquisses (EP) ;
- les études d'avant-projet (AVP) ;
- les études de projet avec les spécifications techniques (PRO) ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux et de fournitures (ACT) ;
- les études d'exécution des infrastructures et aménagements urbains (EXE) ;

- la mise en cohérence, l'examen et visa des documents d'exécution fournis par les entreprises pour les autres disciplines y compris la direction et l'animation de la cellule de synthèse (VISA/SYN) ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux et de fournitures (DET) ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour les opérations de réception (AOR) ;
- l'ordonnancement, coordination et pilotage des chantiers (OPC).

Compte tenu de la complexité d'une telle opération, il sera également demandé aux maîtres d'œuvre d'exercer des missions complémentaires ou spécifiques concernant :

- la préparation des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) ;
- la coordination des intervenants extérieurs (CIE) notamment pour les déviations de réseaux ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour mettre en œuvre la consultation et l'information des usagers, du public et des administrations (ACI) ;
- l'assistance aux procédures administratives (APA) ;
- les assistance, ordonnancement et coordination des études de libérations d'emprises (OCE) ;
- l'établissement et le suivi du schéma directeur de la qualité (SDQ) ;
- l'organisation, la direction, la gestion, l'évaluation des essais d'ensemble du système tramway (EES) ;
- l'étude des modifications de programme (MOD) ;
- la rédaction de DCE et marchés pour les études et sondages complémentaires (ETC) ;
- la préparation du dossier de définition, du dossier préliminaire de sécurité et du dossier de sécurité du tramway (DS).

Le projet de marché comprend une tranche ferme et 4 tranches conditionnelles.

La tranche ferme comprend les prestations suivantes :

- EP/ AVP Ligne C et AVP ligne D ;
- Etudes transversales ;
- Etudes et suivi des travaux d'amélioration du réseau.

Les 4 tranches conditionnelles visent les prestations ci-dessous :

- TC1 : (PRO à AOR) Ligne D ;
- TC2 : (PRO à AOR) Ligne C ;
- TC3 : Réalisation d'un Ouvrage d'Art (OA) neuf sur la ligne C à Villenave d'Ornon (EP à AOR) ;
- TC4 : Réalisation du Parc-Relais (P+R) en ouvrage à Villenave d'Ornon (ESQ à AOR).

Planning du marché

La durée de l'opération est de 66 mois à compter de la notification du marché. Elle comprend les phases d'études, leur validation, les phases de préparation des autorisations administratives, les délais de passation de marchés, les délais de libérations d'emprises et de déviation des réseaux, les délais de réalisation des travaux et les essais et mises en service.

Le marché de maîtrise d'œuvre débute à la date de notification jusqu'à la fin des garanties des marchés de travaux dont il a la charge.

Déroulement de la procédure

Après avis d'appel public à concurrence (le 22 juillet 2011), le jury a émis le 21 septembre 2011 un avis sur les quatre candidatures reçues, et le Président a dressé la liste des groupements candidats suivants, admis à participer aux négociations :

- EGIS RAIL /AVP / RICHEZ ;
- SYSTRA / COTEBA / INGEROP CI / ECCTA / BLP / SIGNES PAYSAGES ;
- GINGER / URBANICA / SITRAMO / IRIS CONSEIL REGIONS ;
- SETEC TPI / SETEC ITS / SAFEGE / DEVILLERS ET ASSOCIES.

Les négociations ont été menées par les services de la CUB dans une première phase, puis avec le concours d'un collège d'élus de la CUB dans une seconde phase.

Elles ont permis d'optimiser les offres, tant sur le plan technique que sur le plan financier. Les candidats ont été conduits à remettre quatre offres successives (une offre initiale, une seconde offre en août 2012 à la suite d'une réunion de négociation tenue en juillet 2012, une troisième offre en octobre 2012 à la suite de questionnements écrits, et une quatrième et dernière offre, le 16 novembre 2012, à la suite d'une réunion de négociation en présence d'un collège d'élus de la CUB et des services de la CUB).

A l'issue des négociations, le jury s'est à nouveau réuni le 3 décembre 2012 pour donner un avis sur l'attribution, au vu du rapport d'analyse des offres.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté, pour information, le 3 décembre 2012 au jury qui à l'unanimité l'a approuvé.

Il est proposé d'attribuer le présent marché au groupement SYSTRA/COTEBA/INGEROP CI/ECCTA/BLP/SIGNES PAYSAGES pour un montant 14 660 006 euros ht.

Soit :

- 3 172 123 € h.t. pour la Tranche Ferme ;
- 8 777 028 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°1 ;
- 1 476 036 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°2 ;
- 453 913 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°3 ;
- 780 906 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°4.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'attribuer le marché au groupement SYSTRA/COTEBA/INGEROP CI/ECCTA/BLP/SIGNES PAYSAGES ;
- D'autoriser le Président à signer le présent marché.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à disposition des conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la Commande Publique - 6ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 168,
VU le projet du marché mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

- qu'il est proposé à l'issue de la consultation d'attribuer au groupement SYSTRA/COTEBA/INGEROP CI/ECCTA/BLP/SIGNES PAYSAGES le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une 4ème ligne de tramway desservant le quadrant nord ouest de l'agglomération et l'extension de la ligne C au sud jusqu'à Villenave d'Ornon, appelé "maîtrise d'œuvre pour le réseau 2016".
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché avec ce groupement.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une 4ème ligne de tramway desservant le quadrant nord ouest de l'agglomération et l'extension de la ligne C au sud jusqu'à Villenave d'Ornon, appelé "maîtrise d'œuvre pour le réseau 2016", au groupement SYSTRA / COTEBA / INGEROP CI / ECCTA / BLP / SIGNES PAYSAGES , pour un montant total de 14 660 006 € h.t.

Soit :

- 3 172 123 € h.t. pour la Tranche Ferme ;
- 8 777 028 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°1 ;
- 1 476 036 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°2 ;
- 453 913 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°3 ;
- 780 906 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle n°4.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le présent marché.

Article 3 : Les dépenses en résultant sont à imputer au budget Annexe Transport, exercices 2013 et suivants, chapitre 20 - compte 20310002 - CRB KD00 - programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 21 DÉCEMBRE 2012

M. GÉRARD CHAUSSET